

Chronique romande

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **4 (1958)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Si elle a déjà beaucoup de peine à manifester quelque envergure sur l'échelon national, « la politique », comme on dit chez nous, présente plus volontiers, sur les modestes plans cantonaux et communaux, des aspects anecdotiques, voire humoristique, que, graves ou tragiques. Il n'en va cependant pas ainsi en ce début d'année 1958, où deux épisodes défrayent les conversations privées et trouvent dans la presse de si larges échos que l'on peut carrément parler « d'affaires ».

De curieux carnets d'épargne.

La première de ces « histoires » a son épice à La Chaux-de-Fonds. Elle a pour origine des rivalités si lointaines, et, d'autre part, se ramifie dans plusieurs directions avec tellement de sous-entendus que c'est une gageure de vouloir la résumer en quelques lignes. Essayons tout de même : Aux dernières élections cantonales, le président de la commune de La Chaux-de-Fonds, M. Gaston Schelling, socialiste, fut victime de nombreux coups de crayon et se retrouva, non élu, premier des « viennent ensuite ». Ses compétences étant très appréciées par son parti, il fut tout de même envoyé au Grand Conseil, le dernier des élus socialistes s'étant désisté pour permettre à M. Schelling de rester le « député-maire » qu'il était auparavant. Là-dessus, M. Henri Jaquet, ancien rédacteur en chef de « La Sentinelle » et ancien conseiller communal (ad-joint au maire) à La Chaux-de-Fonds, également socialiste, intervint de Genève, où il réside actuellement, pour dénoncer les « manœuvres » des bonzes socialistes qui, sans tenir compte du verdict de l'électeur, avaient tout de même poussé M. Schelling au Parlement cantonal. Il convient de dire ici qu'une antipathie personnelle féroce oppose ces deux hommes, le premier ayant vraisemblablement été congédié du quotidien socialiste sur l'intervention du second.

M. Schelling ayant jugé bon de remettre en place son ex-camarade et adversaire en séance de Grand Conseil (où M. Jaquet, ne siégeant

pas, ne pouvait se défendre), l'ex-rédacteur en chef déposa une plainte en diffamation. L'affaire se tassa, d'autant plus que, semble-t-il, le juge d'instruction ne semblait pas du tout pressé d'aller au fond des choses. Mais soudain, rebondissement imprévu : on apprit de Genève qu'un « troisième homme », en l'occurrence un très gros entrepreneur chaux-de-fonnier, avait rendu visite à M. Jaquet et, dans un geste aussi généreux qu'inattendu, lui avait offert deux livrets d'épargne de 6.000 francs suisses chacun pour ses deux enfants, ce cadeau était tacitement lié au retrait de la plainte... Cette manière de procéder provoqua, à juste titre, un tollé général dans la presse de tous les partis. M. Biéri, l'entrepreneur, certifica qu'il avait agi sans l'accord de M. Schelling, et de son seul chef. M. Jaquet, de son côté, affirme qu'il ne se sent pas lié par les « cadeaux » reçus, que sa vengeance est maintenant suffisamment froide pour qu'il la puisse déguster jusqu'à l'os, et qu'il a d'importantes révélations à faire sur le compte du maire de la Métropole horlogère.

L'histoire en est là, et c'est à M. Schelling de jouer. On attend ses réactions avec curiosité, d'autant plus que jusqu'ici le score n'est guère en sa faveur.

« Lettre à mes assassins ».

Si l'affaire de La Chaux-de-Fonds, par tout ce qu'elle comporte de soupçons informulés mais latents, est incontestablement sérieuse, celle d'Estavayer-Fribourg est tragique. Le 30 décembre, en effet, M. Léonce Duruz, préfet d'Estavayer, se tuait d'un coup de pistolet. Bien que certains milieux aient cherché à faire croire qu'il s'agissait d'une mort naturelle, puis d'un suicide dû à un dérangement mental, la vérité se fit rapidement jour : c'est dans la politique et ses dessous tortueux qu'il fallait chercher les motifs de la fatale détermination de M. Duruz. Ce dernier, personnalité d'une envergure incontestable et, de surcroît, très sympathique, avait été élu juge au Tribunal cantonal récemment (Estavayer, rappelons-le pour ceux

de nos lecteurs qui ont oublié leur géographie helvétique, est au bord du lac de Neuchâtel une enclave fribourgeoise en terre vaudoise). Cette élection avait eu ceci de particulier que M. Duruz n'était pas le candidat officiel des conservateurs-catholiques. Ceux-ci, qui détiennent au Parlement cantonal une large majorité absolue, avaient désigné M. Pierre Barras, rédacteur à la « La Liberté », l'organe quotidien du parti. Mais la personnalité de M. Barras est loin de plaire à tout le monde -- même dans son propre parti. Soutenu par les conservateurs du district du Lac -- le sien -- qui estimaient avoir droit à un siège au Tribunal cantonal, M. Léonce Duruz fut élu grâce aux voix des minorités (radicale, agrarienne, socialiste), enchantées de jouer ce tour à la toute-puissante majorité « noire ».

Le Comité directeur du parti conservateur-catholique (à Fribourg, ce parti, l'Eglise et l'Etat sont inextricablement mêlés, pour le plus grand intérêt des deux premiers et la plus grande confusion des « étrangers » qui essayent d'y comprendre quelque chose), ne pardonna pas à M. Duruz cet acte d'indiscipline qu'il considérait comme une révolte et une trahison. Des pressions invraisemblables furent exercées sur le préfet d'Estavayer. On lui fit savoir que s'il ne renonçait pas à son poste de juge cantonal, il serait exclu du parti et traité en paria, ses pairs au tribunal se refusant à lui adresser la parole et étant décidés à lui faire subir les pires humiliations. Après s'être prolongées pendant plusieurs jours, ces manœuvres, devenues intolérables pour M. Duruz qui était un hyper-sensible, aboutirent à son suicide. Ce geste est loin de marquer la fin de l'affaire : le préfet a, en effet, laissé un écrit dont le contenu n'a pas encore été rendu public à l'heure où j'écris, mais dont le titre est connu : c'est une « Lettre à mes assassins » dont on peut imaginer que, replacée dans l'ambiance qui accompagna sa rédaction, elle causera de gros remous dans cet édifice monolithique qu'est le parti conservateur fribourgeois.

Jean-Pierre Nicod.